

8 MARS : PAS DE FÉMINISME DE VITRINE. DES DROITS RÉELS POUR LES FEMMES, MAINTENANT.

La Journée internationale des droits des femmes n'est pas une journée folklorique.

Ce n'est pas une animation culturelle.

Ce n'est pas un prétexte à communication institutionnelle.

Ce n'est pas une affiche colorée dans un hall d'accueil.

Le 8 mars est une journée de lutte.

Et la lutte commence au travail.

On ne peut pas célébrer les femmes... et piétiner leurs droits
On ne peut pas parler d'égalité et : Refuser ou contester des heures liées à la grossesse.

Pénaliser un temps partiel de droit pour élever ou s'occuper de son enfant dans le calcul d'une médaille du travail.

Restreindre les droits des mères d'enfants malades ou en situation de handicap.

Refuser des aménagements de poste.

Supprimer l'horaire variable qui permettait un minimum d'équilibre.

Laisser des agentes de 63 ans exercer des métiers pénibles sans aménagements.

Humilier, dénigrer ou fragiliser des agentes.

Discréditer une femme en responsabilité.

**Ce double discours est inacceptable.
Les femmes n'ont pas besoin de discours. Elles ont besoin de justice.**



Une agente qui assume la charge mentale du foyer, élève ses enfants, parfois seule, gère la maladie ou le handicap d'un enfant, travaille dans des conditions difficiles. Prépare un concours le soir et le week-end et le réussit, mérite d'être nommée.

Elle mérite d'évoluer, d'avoir accès aux responsabilités.

Refuser la reconnaissance d'un concours, freiner une carrière, bloquer une évolution, c'est maintenir les femmes à leur place.

C'est cela, la réalité des inégalités professionnelles.

Les métiers féminisés sont usés, invisibilisés, sous-valorisés

Les agentes d'entretien.

Les agentes de restauration.

Les agentes qui s'occupant d'enfants.

Les métiers du soin et du service.

8 MARS : PAS DE FÉMINISME DE VITRINE. DES DROITS RÉELS POUR LES FEMMES, MAINTENANT.



Ce sont des métiers pénibles, physiquement éprouvants, socialement sous-reconnus.

Adapter le travail aux femmes devrait être une priorité : aménagement des postes, réduction de la pénibilité, reclassement anticipé, évolution professionnelle réelle, prise en compte de l'âge et de l'usure.

Faire travailler des agentes de plus de 60 ans sans adaptation est une violence sociale.

L'égalité, c'est aussi le salaire et la protection sociale.

Les femmes sont majoritairement dans les bas salaires, dans les temps partiels, dans les carrières hachées.

Les droits des femmes, c'est :

Une rémunération à la hauteur du travail, une mutuelle accessible et digne, une prévoyance solide, une participation employeur protectrice, pas symbolique. Fragiliser ces droits, c'est fragiliser les femmes.

L'égalité ne se décrète pas. Elle se finance. Elle se pratique.

Le féminisme institutionnel ne suffit pas. Ce qu'il faut :

Des nominations.

Des promotions.

Des aménagements.

Des droits respectés.

Des horaires adaptés.

Une réelle conciliation vie professionnelle/vie familiale.

La fin des pratiques discriminatoires déguisées en gestion administrative.

Le 8 mars ne doit pas masquer les contradictions

On ne peut pas organiser un événement pour les droits des femmes et, le reste de l'année, ignorer leurs réalités professionnelles.

On ne peut pas communiquer sur l'égalité et maintenir des freins structurels à l'évolution des agentes.

On ne peut pas parler d'émancipation et refuser des droits élémentaires.

La CGT le dit clairement

Le respect des femmes au travail passe par la reconnaissance, l'évolution de carrière, l'égalité salariale, la protection sociale, l'aménagement des postes, la dignité.

Les droits des femmes ne sont pas une option. Ils ne sont pas un supplément d'âme. Ils ne sont pas un outil d'image. Ils sont une obligation !

Le 8 mars n'est pas une fête. C'est un rappel : sans justice sociale, il n'y a pas d'égalité.

Et sans actes concrets, il n'y a pas de droits des femmes.

Vous pouvez ne pas aimer à 100% la CGT, mais la CGT est 100% à vos côtés !